

Délibération n°D20230105

Rapporteur : Marie-Lise POTRON

Service : Education

Secrétaire de séance : Stéphane FRADIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 27, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/09/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (1), Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Marie-Hélène SCOTTI (4), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (5), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSES : Joël KERDRAON	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Eric PROLA	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Julie TEJERIZO, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°19 « Classe de découverte – participation communale »

(2) Arrivée au dossier n°2 « Rapport sur la délégation de service public du crématorium – OGF – Année 2022 »

(3) Départ au dossier n°15 « Attribution de bourse d'excellence sportive – Année 2022 »

(4) Départ au dossier n°30 « Motion pour l'adoption d'un plan de lutte contre la canicule et les autres dérèglements climatiques par la ville de Bergerac »

(5) Départ au dossier n°30 « Motion pour l'adoption d'un plan de lutte contre la canicule et les autres dérèglements climatiques par la ville de Bergerac »

CLASSES DE DÉCOUVERTE - PARTICIPATION COMMUNALE

VU la délibération n°D20220061 du conseil municipal de BERGERAC adoptée le 30 juin 2022 définissant les conditions d'attribution de la participation communale aux classes de découvertes ainsi que son montant ;

VU la demande des écoles suivantes relative à des sorties culturelles et considérant les montants forfaitaires de la participation communale, arrêtés en fonction du nombre de classes dans l'école sollicitant son versement :

- École maternelle Edmond Rostand (4 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire à « la ferme pédagogique le Chaudron Magique » au Bugue, le 22 juin 2023 ;
- École élémentaire Edmond Rostand (7 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire « au parc Accrobranche » à Laveyssière, les 29 et 30 juin 2023 ;
- École élémentaire de l'Alba (6 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire à « la réserve zoologique » à Calviac, le 26 mai 2023 ;
- École maternelle de l'Alba (2 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire à « la réserve zoologique » à Calviac, le 26 mai 2023 ;
- École élémentaire René Desmaison (8 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire au « moulin de Porchères » les 13 et 20 juin 2023 ;
- École élémentaire Andre Malraux (7 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire au « Château de Tiregand » à Creysse le 6 juillet 2023.

VU l'avis favorable de la commission des finances du 18 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que chaque école maternelle et élémentaire publique de Bergerac peut prétendre à une subvention afin d'organiser des classes de découvertes ;

CONSIDÉRANT que la participation communale est répartie de la façon suivante :

- École composée de 1 à 3 classes : attribution tous les ans d'une subvention de 230 euros ;
- École composée de 4 à 5 classes : attribution tous les ans d'une subvention de 280 euros ;
- École composée d'au moins 6 classes : attribution tous les ans d'une subvention de 310 euros.

CONSIDÉRANT que ces écoles remplissent les conditions d'obtention de cette subvention, et considérant que l'ensemble de ces dépenses (1 750 €) peut être imputé sur la ligne budgétaire 65-6574-255 gérée par le Service éducation de la Ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** dans le cadre des classes de découvertes pour l'année scolaire 2022-2023, la participation communale aux écoles maternelles Edmond Rostand pour un montant de 280 €, Alba pour un montant de 230 € et aux écoles élémentaires Edmond Rostand pour un montant de 310 €, René Desmaison pour un montant de 310 €, Alba pour un montant de 310 € et André Malraux pour un montant de 310 € ;
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur la ligne 65-6574-255 gérée par le service éducation de la Ville ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la participation communale pour ces écoles.

Adopté par 25 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETRUGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON.

5 abstentions : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 2 OCT. 2023

et de l'affichage en date du - 2 OCT. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Stéphane FRADIN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD